

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### . 1.1 Identificateur de produit

. Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

#### . Numéro d'article :

10045208, 10045210, 10045212, 10045214, 10045215, 10045216, 10045218, 10045220, 10045222, 10045225, 10045227  
10045108, 10045110, 10045112, 10045114, 10045115, 10045116, 10045118, 10045120, 10045125, 10045127

10047208-2, 10047210-2, 10047212-2, 10047214-2, 10047215-2, 10047216-2, 10047218-2, 10047220-2, 10047225-2, 10047227-2  
10047108-2, 10047110-2, 10047112-2, 10047114-2, 10047115-2, 10047116-2, 10047118-2, 10047120-2, 10047125-2, 10047127-2

#### . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Emploi de la substance / de la préparation Pour la fabrication de prothèses dentaires en laboratoire dentaire

#### . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### . Producteur/fournisseur :

Eisenbacher Dentalwaren ED GmbH  
Dr. - Konrad - Wiegand - Straße 9  
63939 Wörth / Main, Germany  
Tel.: 0049 9372 / 94 04 - 0  
www.eisenbacher.de

. Service chargé des renseignements : tootehaldus tel.: +49 93 72 - 94 04 - 0või posti teel: info@eisenbacher.de

#### . 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. : +49 (0) 9372 9404 0, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00, en allemand et en anglais'adresser également aux centres antipoison

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### . 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### . 2.2 Éléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

. Pictogrammes de danger néant

. Mention d'avertissement néant

. Mentions de danger néant

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### . 3.2 Mélanges

. Description : Alliage de titane

. Composants contribuant aux dangers: néant

. SVHC Non

. Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### . 4.1 Description des mesures de premiers secours

. Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

. après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.

(suite page 2)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 1)

**. après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**. après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (ca. 500 ml).

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**. 5.1 Moyens d'extinction**

**. Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

Poudre atomique, biologique et chimique

Sable

**. Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau.**

**. 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Metal vapor and metal oxides as fumes.

**. 5.3 Conseils aux pompiers**

**. Equipement spécial de sécurité :** Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

**. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

**. 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de traitement thermique ou d'usinage avec enlèvement de copeaux, il faut prévoir des systèmes d'aspiration sur les machines de traitement

**. Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**. Stockage :**

**. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.

**. Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire

**. Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

(suite page 3)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 2)

- . 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. 8.1 Paramètres de contrôle

. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

**7429-90-5 Aluminium en poudre (stabilisée)**

VLEP (France) Valeur à long terme: 5\* 10\*\* mg/m<sup>3</sup>

\*pulvérulent \*\*métal

. No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité

Limite d'exposition aux poussières

mesurée en milieu fermé: TRGS 900 allemand 2015 1,25 mg/m<sup>3</sup>

. Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition

. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

. Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhale la poussière, la fumée, le nuage

. Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre P3.

. Protection des mains : Gants de protection.

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux/du visage Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)

. Protection du corps : Vêtement de protection léger

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Couleur :

gris

. Odeur :

inodore

. Seuil olfactif:

non applicable

. Point de fusion :

1.650-1.700 °C

. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et  
intervalle d'ébullition

non applicable

. Inflammabilité

non applicable

(suite page 4)

F —

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 3)

<b>. Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>. inférieure :</b>	non applicable
<b>. Point d'éclair :</b>	Non applicable
<b>. Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>. Température de décomposition :</b>	non déterminé
<b>. pH</b>	Non applicable.
<b>. Viscosité :</b>	non applicable
<b>. Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>. dynamique :</b>	Non applicable
<b>. Solubilité</b>	
<b>. l'eau :</b>	insoluble
<b>. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	non applicable
<b>. Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>. Densité et/ou densité relative</b>	non applicable
<b>. Densité à 20 °C:</b>	4,4 g/cm <sup>3</sup>
<b>. Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.
<b>. 9.2 Autres informations</b>	
<b>. Aspect:</b>	
<b>. Forme :</b>	solide
<b>. Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>. Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>. Teneur en solvants :</b>	
<b>. Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
<b>. Modification d'état</b>	
<b>. Point/l'intervalle de ramollissement</b>	
<b>. Propriétés comburantes</b>	non applicable
<b>. Vitesse d'évaporation.</b>	non applicable
<b>. Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>. Substances et mélanges explosifs</b>	néant
<b>. Gaz inflammables</b>	néant
<b>. Aérosols</b>	néant
<b>. Gaz comburants</b>	néant
<b>. Gaz sous pression</b>	néant
<b>. Liquides inflammables</b>	néant
<b>. Matières solides inflammables</b>	néant
<b>. Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>. Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>. Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>. Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>. Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>. Liquides comburants</b>	néant
<b>. Matières solides comburantes</b>	néant
<b>. Peroxydes organiques</b>	néant

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 4)

- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Formation of metal vapor when melting

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :  
legèrement irritant  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires :  
L'inhalation de poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
Irritation des yeux et de la peau par contact direct avec la poussière possible.
- Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien  
Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications : Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Ne s'accumule pas dans les organismes.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 5)

### . 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.

### . 12.7 Autres effets néfastes

#### . Autres indications :

Pas de DCO, pas de DBO5 ni de AOX

Pas de COV (0%) selon la directive 1999/13/EC.

#### . Autres indications écologiques :

#### . Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### . 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### . Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

#### . Catalogue européen des déchets

06 03 15\* oxydes métalliques contenant des métaux lourds

#### . Emballages non nettoyés :

#### . Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### . 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### . 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### . ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

. Classe néant

### . 14.4 Groupe d'emballage

. ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### . 14.5 Dangers pour l'environnement

. Non applicable.

### . 14.6 Précautions particulières à prendre par

. l'utilisateur Non applicable.

### . 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

. instruments de l'OMI Non applicable.

### . Indications complémentaires de transport :

. "Règlement type" de l'ONU: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

néant

(suite page 7)

F

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.04.2023

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 18.04.2023

Désignation commerciale : Kera® Ti5-Disc  
Kera® Ti2-Disc

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- . RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- . Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- . Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT  
Aucun des composants n'est compris.
- . Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
- . Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Service établissant la fiche technique : AWETA
- . Contact :  
sales manager, AWETA  
info@srl-dental.de
- . Date de la version précédente: 22.09.2021
- . Numéro de la version précédente: 8
- . Acronymes et abréviations:  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- . Sources : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>
- . \* Données modifiées par rapport à la version précédente